

- Un grand mouvement national au service des personnes handicapées et de leur famille
 - Des délégations départementales proches des réalités quotidiennes
- Des établissements pour un accueil personnalisé
- Des instances nationales et régionales

Pouvoir d'agir, pouvoir choisir



SESSAD « des Trois Rivières » (24) 3 Antennes en Dordogne

Antenne de TRELISSAC (24) :

9 rue du Pont 24750 TRELISSAC **Tél: 05.53.06.81.10**

Email: sessad.trelissac@apf.asso.fr



Antenne de BERGERAC (24)

ZA Vallade Sud - Rue Paul Abadie - 24100 BERGERAC

Tél: 05.53.24.26.98

Email: sessad.bergerac@apf.asso.fr



Antenne de SARLAT (24) :

300 Chemin de Loubéjac (dans la Fondation de Selves) 24200 SARLAT La canéda

Tél/Fax : 05.53.28.51.44

Email: sessad.sarlat@apf.asso.fr

Coordonnées GPS:

L. longitude: N 44°





SESSAD « Des Trois Rivières »

Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile



www.apffh-poleeenfanceadultes24.fr

Pour QUI?

Des enfants de la naissance à 20 ans

Présentant une déficience motrice associée ou non à des troubles sensoriels, intellectuels, de comportement... sur notification de la MDPH*

Où?

Sur le lieu de vie de l'enfant

- Son domicile
- La crèche, la halte garderie
- L'école, le collège, le lycée
 - Les clubs de loisirs



Pour QUOI?

- Pour accompagner l'enfant le plus précocement possible
 - Pour aider l'enfant dans son développement
- Pour aider l'enfant à prendre sa place et à être acteur dans son environnement
 - Pour accompagner les parents



COMMENT?

- Par l'élaboration d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) défini en équipe avec les familles
 - Par un travail en partenariat avec d'autres professionnels intervenant auprès de l'enfant
 - Par des moyens spécifiques :
 - Un suivi médical
 - Des rééducations appropriées
- Un accompagnement éducatif et social
 - Un soutien psychologique

Par QUI?

Sous la responsabilité d'une équipe de Direction garante du projet des enfants

Une équipe pluridisciplinaire caractérisée par la spécificité et la complémentarité de ses intervenants.



- Médecin pédiatre
- Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation
 - Psychologue
 - Educateur Spécialisé
 - Kinésithérapeute
 - Ergothérapeute
 - Psychomotricien
 - Assistante Sociale
 - Secrétaire
 - Comptable

Financement par l'assurance maladie

* Maison Départementale des Personnes Handicapées